

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 6 & 7 juillet 2017**

**Rapport n° CR 2017-138
Budget supplémentaire**

Amendement

A l'article 1 de la délibération, le deuxième tiret est ainsi modifié :

« - à la couverture du besoin de financement par la section de fonctionnement, soit la somme de 141 679 2501,55€ répartie de la manière suivante :

- **en faveur des personnels (au siège et dans les lycées :**
 - *Au chapitre 930 – Services généraux, Sous-fonction 02 – administration générale, Code fonctionnel 0201 - Personnel non ventilé, Programme HP0201-007 « Frais de personnel », l'action « Rémunération et charges de personnel » est abondée de 10M€ en crédits de paiement*
 - *Au chapitre 932 – Enseignement, Sous-fonction 22 – « Enseignement du second degré », Code fonctionnel 222 – Lycées publics, Programme HP222-022 « Rémunération des agents techniques titulaires des lycées », l'action « Rémunération des agents techniques titulaires des lycées » est abondée de 4M€ en crédits de paiement*
- **en faveur des Associations :**
 - *Au chapitre 934 – développement social et santé, Sous-section : « Développement de la vie associative », le programme HP40-001 – « Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat » est abondé de 5,6M€*
- **en faveur de l'égalité femmes / hommes et des violences faites aux femmes et de la lutte contre les discriminations**
 - *Au chapitre 930 – Services généraux, Sous-section 02 – Administration générale, Programme HP021-005 – « Jeunesse et vie associative », l'action « Lutte contre les discriminations » est abondée de 5,6M€.*
- **en faveur d'une politique de la ville volontaire**
 - *Au chapitre 935 – Aménagement des territoires, Sous-section 02 – Politique de la ville, le programme H51-003 - « Actions Politique de la ville » est abondé de 5,1M€*
- **en faveur de la prévention :**
 - *Au Chapitre 935 « Aménagement des territoires » - Sous-fonction 57 : le programme « Actions de prévention et de médiation » est augmenté de 3,1 M€ supplémentaire en AE.*
- **en faveur de la tarification sociale dans les transports au bénéfice des retraités et des bénéficiaires AME :**
 - *Au chapitre 938 - Transports - 81 - Transports en commun de voyageurs 810 - Services communs , le programme « Actions spécifiques en matière de tarification est abondé de 16M€ supplémentaires.*
- **en faveur d'une politique culturelle ambitieuse**

- *Au chapitre 933 – Culture, sports, loisirs, Sous-section 31 – Culture, la sous-fonction « 312- Activités culturelles et artistiques » est abondée de 8M€*

en faveur des lycées publics :

- *Au chapitre 932 – Enseignement, Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré, Code fonctionnel 222 « Lycées publics », Programme HP222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics », l'action « DGFL lycées publics » est abondée de 8M€*
- *Au chapitre 932 – Enseignement, Sous-fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes, le programme HP28-005 « Schéma des formations », est abondé de 2,5M€*

en faveur d'un plan « Grand Froid » :

- *Au chapitre 934 – Santé et action sociale, Sous-fonction 42 – Action sociale, le Programme HP 42-003 - « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » est abondé de 4M€*

en faveur d'une plan « Grand Chaud » :

- *Au chapitre 934 – Santé et action sociale, Sous-fonction 42 – Action sociale, le Programme HP 42-003 - « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » est abondé de 4M€*

en faveur des personnes en situation précaire :

- *Au chapitre 934 – Santé et action sociale, Sous-fonction 42 – Action sociale, le Programme HP 42-003 - « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » est abondé de 20M€*

en faveur d'une politique active de prévention aux pics de pollution en matière de transports, d'agriculture et de santé :

- **Gratuité des transports en commun :** *Au chapitre 938 - Transports - 81 - Transports en commun de voyageurs 810 - Services communs , le programme « Actions spécifiques en matière de tarification » est abondé de 30M€ supplémentaires.*
- **Lutte contre la pollution agro-environnementale:** *Au chapitre 939 – Action économique 93 – Agriculture, pêche, agro-industrie, Actions agro-environnementales, dans le programme « Actions agro-environnementales », est créée une nouvelle ligne « Engagement de l'agriculture dans la lutte contre la pollution atmosphérique », dotée de 1 079 000 €*
- **Santé environnementale :** *au chapitre 934-Santé et action sociale,, 41-Santé, dans le programme « Prévention et éducation à la santé », une nouvelle action « prévention à la santé environnementale » est créée et dotée de 1M€*

en faveur de l'économie solidaire et sociale :

- *Au chapitre 939 – Action économique 91 – Interventions économiques transversales, le programme HP 91-003 « Économie sociale et solidaire », est augmenté de 5,1 M€.*

en faveur des associations environnementales :

- *Au chapitre 937 – Environnement 71 – Actions transversales : le programme «Soutien aux associations et organismes œuvrant pour l'environnement» est doté de 4000501,55 €.*

en faveur d'un plan bio d'ampleur :

- *Au chapitre 939 – Action économique- 93 – Agriculture, pêche, agro-industrie : dans le programme « Actions agro-environnementales », est créée une nouvelle ligne « Soutien aux acteurs de l'agriculture biologique, paysanne et citoyenne pour la réalisation du Plan bio », dotée de 3,1 M€.*

en faveur d'un fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugié.e.s :

- *Au chapitre 934 – Santé et action sociale, Programme HP 42-003 – « Action sociale », une nouvelle action « Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugié.e.s » est créée et dotée de 1,5M€*

EXPOSE DES MOTIFS :

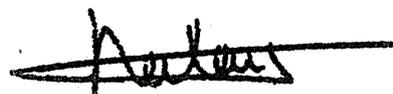
L'exécutif régional décide avec ce budget supplémentaire de reporter 141 millions d'excédent budgétaire sans l'affecter à aucune dépense. Le groupe Front déplore ce choix d'autant que cet excédent budgétaire est issu de coupes drastiques faites dans des secteurs œuvrant pourtant à l'intérêt général que nous n'avons eu de cesse de dénoncer.

Compte tenu de l'ampleur de la crise sociale et environnementale et du creusement des inégalités sociales et territoriales dans notre Région, le groupe Front de gauche considère que se constituer ainsi une mise en réserve de 141 millions en attendant d'avoir de futurs projets d'investissement est une erreur de choix concernant les politiques publiques à mener. Le rôle de notre collectivité est d'agir dans l'intérêt des Francilien-ne-s et de répondre à l'urgence sociale, économique et environnementale.

Nous proposons donc d'utiliser ces 141 millions pour des mesures de justice sociale, pour la transition écologique et dans des dispositifs œuvrant pour l'égalité sociale et territoriale et interrompre ainsi, partiellement, la saignée aux associations franciliennes qui tissent du lien social et participent à des missions de service public, la réduction du pouvoir d'achat des Francilien-ne-s avec notamment les deux augmentations du pass Navigo en un an, l'arrêt brutal du soutien à la construction de logement social dans les communes qui en construisent, l'absence de politiques sociales volontaristes ...

D'autres choix budgétaires et donc politiques sont donc possibles. C'est cette volonté d'être au service de l'intérêt général et des urgences régionales qui est esquissée par cet amendement.

La marge de manœuvre budgétaire de notre Région existe et ce alors que l'Etat baisse considérablement sa dotation mais l'exécutif régional préfère amplifier l'austérité mise en œuvre à la tête de l'Etat. Ainsi, ce budget supplémentaire entend ne pas utiliser à hauteur de 112 millions les créances de la SNCF et RATP et les mettre également en réserve. Si l'on prend en compte également les faibles taux d'exécution à mi-étape du budget primitif, ils laissent envisager un excédent budgétaire particulièrement important pour cette année 2017 ce qui serait, une nouvelle fois contraire, au rôle que devrait avoir une collectivité comme la nôtre.


Céline MALAISE